



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2024-474 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Martine afin de modifier la délimitation de l'aire d'affectation « Récréative » concernant le Bois Martin

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement.

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2024, le conseil a adopté le projet de numéro 2024-474 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Martine afin de modifier la délimitation de l'aire d'affectation « Récréative » concernant le Bois Martin.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **21 janvier 2024 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-474 a pour objet :

- De modifier la délimitation de l'aire d'affectation « Récréative » concernant le Bois Martin ;
- D'intégrer dans l'affectation « Habitation (H) » les lots projetés 6656970 et 6659971 apparaissant au plan projet de lotissement préparé par Pierre-Alexandre Côté, arpenteur-géomètre, lequel est daté du 21 octobre 2024 et porte le numéro 866 de ses minutes ;

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 6 janvier 2024.



Daniel LeBlanc
Directeur général et greffier-trésorier

